

Piratage informatique

*Les mots de passe de quelques millions de messageries ont été piratés.
Des petits malins en ont profité pour prendre les listes de contacts dans ces messageries
espérant ainsi nous rançonner.*

Voici les conseils de FedPol :

Il est possible qu'il s'agisse d'une tentative d'escroquerie. Les autorités cantonales sont compétentes pour traiter ce genre de délit. Veuillez-vous adresser à la police de votre lieu de domicile.

Nous vous recommandons de couper tout contact avec cette personne et de ne pas transférer d'argent. D'autres conseils:

- Ne soumettez aucune information personnelle ou confidentielle par courrier électronique.
- Ne cliquez jamais sur les liens spécifiés et n'ouvrez pas les fichiers joints.
- Ne faites pas confiance à des personnes inconnues qui promettent de vous aider par téléphone.
- Ne publiez pas d'informations personnelles ou de photos sur Internet.
- Mettre à jour périodiquement tous les programmes, en particulier la protection antivirus.

En cas de perte d'argent, nous vous conseillons de contacter le poste de police le plus proche et d'y déposer une plainte.

Si vous étiez piraté, nous vous conseillons le suivant:

Dans un premier temps, tentez de regagner le contrôle sur le compte en question en contactant le fournisseur du service. Dans ce genre de cas, ce dernier peut vous venir en aide et si nécessaire bloquer le compte.

De surcroît, il existe également la possibilité de déposer une plainte pénale auprès de la police de votre lieu de domicile, l'accès indu à un système de données étant une infraction pénale. Changez également les mots de passes que vous utilisez pour d'autres services, puisqu'il y a de fortes chances que les arnaqueurs en aient pris connaissance.

En outre, donnez une adresse E-mail alternative aux autres services dans le cadre de la réinitialisation de vos données d'identification et informez sans tarder toutes les personnes dont des données se trouvent sur le compte usurpé.

Malheureusement, les personnes qui envoient des courriels frauduleux sont souvent difficiles à retracer. Ils utilisent des adresses email volées pour l'envoi, ce qui ne permet pas de tirer des conclusions sur leur localisation.

Afin de protéger les autres utilisateurs d'Internet contre de telles tentatives de fraude ou d'autres tentatives similaires, vous pouvez signaler l'adresse email et son contenu via le lien suivant :

<https://www.melani.admin.ch/melani/de/home/meldeformular/formular0.html>

Nous vous remercions de votre aide.

Bien cordialement,

Service d'information
Office fédéral de la police fedpol